



Consultation marché public en procédure adaptée

Objet : Consultation pour des travaux de rénovation à l'école de Metz-en-Couture (2 LOTS) - Date de la publication: le 1^{er} juin 2018

La commune de Metz-en-Couture souhaite engager une rénovation partielle de l'enceinte scolaire de la commune sise rue d'Elboise, en 2 lots distincts.

LOT 1 : Isolation des combles de l'ensemble du groupe scolaire composé de deux bâtiments distincts.

LOT 2 : Remplacement de la chaudière en place par une chaudière gaz à haut rendement énergétique.

Les lots devront répondre à différents critères :

Pour chaque lot :

La mise en œuvre comprendra tous les éléments nécessaires pour une livraison des ouvrages dans les règles de l'art, conformément aux prescriptions des documents de référence et aux recommandations et prescriptions préconisées par les fabricants pour la pose des matériaux avec leurs accessoires.

Une visite de l'ensemble des locaux, objets du présent marché, est obligatoire pour soumissionner.

Les visites se font, uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès de Monsieur le Maire au 06 32 26 23 39.

Les dates possibles sont les suivantes : mercredis 13 et 20 juin après-midi et les samedis 9 et 16 juin matin. Aucun retard n'est accepté. Les métrés seront effectués le jour de la visite. Les visites se feront en dehors de l'occupation des locaux.

Le lot 1 :

Il conviendra à l'entrepreneur de respecter les conditions pour la délivrance de certificat d'économie d'énergie conformément à la fiche BAT-TH-102, qui précise que la

résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 6 m².K/W en plancher de comble perdu ou en rampant de toiture.

L'accès aux combles du bâtiment du haut se fait par une ouverture aménagée dans le pignon du préau en haut.

L'accès des combles du bâtiment du bas se fera en créant une/des ouverture(s) provisoire(s) en toiture.

L'entrepreneur fournira et posera un doublage haute performance thermique et acoustique en laine de verre, du type « CALIBEL » ou similaire, en épaisseur suffisante pour respecter R supérieure ou égale à 6 m².K/W

L'entrepreneur fournira et posera un régulateur de vapeur fixé en face intérieure de l'isolant. Il précisera dans sa remise de prix s'il dépose ou non l'isolant en place dans ces combles.

Le lot 2 :

Il conviendra à l'entrepreneur de respecter les conditions pour la délivrance de certificat d'économie d'énergie conformément à la fiche BAT-EN-101, qui précise que pour les opérations engagées à partir du 26/09/2015 :

- Si la puissance thermique nominale de la chaudière est ≤ 70 kW, l'efficacité énergétique saisonnière (E_{ts}) selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013 est supérieure ou égale à 90%.

La proposition de l'entrepreneur mentionnera outre l'installation d'une chaudière, la puissance nominale de la chaudière installée et son efficacité énergétique saisonnière (E_{ts}).

- Si la puissance thermique nominale de la chaudière est > 70 kW et ≤ 400 kW, l'efficacité utile à 100 % de la puissance thermique nominale selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013 est supérieure ou égale à 87% et l'efficacité utile à 30 % de la puissance thermique nominale selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013 est supérieure ou égale à 95,5%.

La proposition de l'entrepreneur mentionnera outre l'installation d'une chaudière, la puissance nominale de la chaudière installée, son efficacité utile à 100% de la puissance thermique nominale et son efficacité utile à 30% de la puissance thermique nominale.

- Si la puissance thermique nominale de la chaudière est > 400 kW, le rendement PCI à pleine charge et le rendement PCI à 30% de charge selon l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants sont supérieurs ou égaux à 92%.

La proposition de l'entrepreneur mentionnera outre l'installation d'une chaudière, la puissance nominale de la chaudière installée, le rendement PCI à pleine charge et le rendement PCI à 30% de charge.

La prestation comprendra :

- La dépose et l'évacuation de la chaudière en place
- La mise en place d'une sonde extérieure
- Un ensemble fumisterie étanche à ventouse verticale

- Un vase d'expansion 50 litres
- Un filtre à boues
- Tous les accessoires nécessaires au raccordement et à la mise en service de la nouvelle chaudière
- Un contrat d'entretien sera proposé par la chauffagiste avec un délai d'intervention de 2 heures en cas de panne en période scolaire

Les offres devront parvenir par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité, sous pli cacheté portant la mention consultation « Travaux de rénovation à l'école de Metz-en-Couture » - NE PAS OUVRIR à :

**Mairie de Metz-en-Couture
1 Place Halifax
62124 METZ-EN-COUTURE**

Les offres sous double enveloppe devront être transmises à l'adresse ci-dessus indiquée pour le **Lundi 25 juin 2018 à 16h00** ou déposée en mairie de Metz-en-Couture (le lundi de 9h30 à 12h45 et de 13h30 à 16h, le mardi de 9h30 à 12h45 et de 17h30 à 19h, le jeudi de 9h30 à 12h45 et de 13h30 à 16h).

La proposition du candidat devra comporter les pièces suivantes :

- Un devis détaillé,
- Les fiches techniques des matériaux,
- Un planning de réalisation de la prestation, calé en jours à partir d'un temps T0 (T0 = date de réception de la notification du marché valant ordre de service).

Le candidat restera lié par son offre pendant un délai de 30 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

Le marché débutera à la date de réception de la notification du marché et de l'ordre de service.

Les lots 1 et 2 seront à réaliser soit en semaines 33, 34 et 35 (vacances scolaires soir du 13 au 31 août 2018) soit en semaines 43 et 44 (vacances de Toussaint du 22 octobre au 2 novembre 2018).

La facturation de ces réalisations devra impérativement être effectuée pour le 15 novembre 2018.

Les entreprises préciseront la garantie accordée pour les travaux exécutés.

Par lot, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse compte tenu de l'objet du marché, sur les critères suivants :

- Le prix (50 points), selon la formule de notation proportionnelle, comme suit :
mode de calcul = $50 * \text{montant offre du moins-disant recevable} / \text{montant offre étudiée}$

- La valeur technique (50 points) appréciée à travers les éléments suivants :
- Qualité des matériaux utilisés et respect des conditions pour la délivrance de certificat d'économie d'énergie (pour 30 points).
 - Pertinence du planning proposé (pour 20 points).

La présente consultation est établie par référence aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) et du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) Travaux.

Ce marché sera conclu selon une procédure adaptée suivant les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (article 27 du décret).

NB : Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Le paiement est effectué par virement administratif.

Ce délai de paiement pourra être suspendu à tout moment par l'administration, en cas de facturation non conforme au présent marché, par l'envoi au titulaire d'un courrier recommandé lui faisant connaître les raisons de la suspension. Cette dernière courra jusqu'à la remise, par le titulaire, de la totalité des pièces réclamées.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec Monsieur le Maire au 06 32 26 23 39 ou par mail : mairie.metzencouture@orange.fr